

RÉDUIRE SON IMPACT ÉNERGÉTIQUE

UN SERVICE DE CONSEILS GRATUIT AUX PARTICULIERS

L'ouverture de l'EIE a été l'une des 1^{ères} actions phares de Dieppe-Maritime dans la lutte contre la précarité énergétique.

Après avoir réalisé une thermographie aérienne des habitations du territoire en 2010, l'Agglo ouvre la même année un nouveau service public de proximité, l'Espace Info Énergie (EIE). Lieu de conseils gratuits pour aider les habitants à lutter contre la précarité énergétique de leur logement, l'EIE Dieppe-Maritime a reçu plus de 1600 habitants depuis sa création !

Des conseils neutres et impartiaux

« Le conseiller nous a accompagné dans toutes nos démarches, témoigne un dieppois, et il a tenu compte de nos demandes, notamment concernant le choix de l'entrepreneur. » Parce que ce service est gratuit, parce qu'il n'a rien à vendre et qu'il est indépendant, l'EIE apporte des conseils neutres et impartiaux. Le meilleur moyen de faire le bon choix dans ses travaux d'isolation, de chauffage, de rénovation...

En 2013, l'Agglo a également mis en place un nouveau dispositif d'aides aux propriétaires : le coup de pouce énergie, destiné à soutenir les travaux de rénovation énergétique pour les logements de plus de 10 ans. Enfin, dans la continuité de ces actions, une plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé devrait voir le jour en 2016.

L'ESPACE INFO ÉNERGIE

Pour qui ?

Pour les habitants de Dieppe-Maritime et de la commune du Petit-Caux.

Pourquoi ?

- Être conseillé pour réduire ses factures d'énergie
- Améliorer l'isolation de son logement
- Consulter la thermographie aérienne
- Obtenir une liste de professionnels compétents
- Connaître les nouvelles réglementations
- Bénéficier des aides financières adaptées.

Comment ?

Se rendre à l'Espace Ventabren, en centre-ville de Dieppe (près de la place Louis Vitet).
Prendre rendez-vous par téléphone : 02 32 14 40 69 ou par mail : eie@agglodieppe-maritime.com



© Dario Sabljak - Fotolia

UN SERVICE DÉDIÉ AUX COMMUNES : LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Qu'il s'agisse de la toiture de l'école, de l'étanchéité de la salle des fêtes ou d'un projet de réseau chaleur bois reliant des bâtiments municipaux, l'entretien du patrimoine des communes représente un poste de dépenses important (environ 6% du budget d'une commune de moins de 2000 habitants). Le conseil en énergie partagé est une opportunité pour les communes d'identifier leurs bâtiments énergivores, donc coûteux, et de trouver des pistes d'amélioration et d'économie.

Un thermicien employé à plein temps par Dieppe-Maritime ac-

compagne donc les communes de moins de 10 000 habitants et analyse leurs factures. Depuis sa création, le service a permis d'estimer des gains de plus de 240 000 € et de près de 389 000 kWh, et ainsi limité le rejet de près de 33 000 kg de gaz à effet de serre.

« Chaque commune avance à son rythme et entame les travaux si elle le souhaite », précise Hadrien Babka, Conseiller en énergie partagé. C'est déjà le cas de Grèges et d'Aubermesnil Beaumais. D'autres communes s'appêtent à s'engager dans cette voie.

ÉCLAIRAGES



Jean-Jacques Brument aux côtés de Ségolène Royal le 16 juin 2015 à l'occasion de la signature de la convention « territoire à énergie positive »

2 FEUILLES DE ROUTE ET 1 LABEL NATIONAL

AGENDA 21

En 2007, après une consultation des habitants et des acteurs du territoire, une stratégie locale de développement durable est adoptée. Le programme local pour le 21^{ème} siècle (Agenda 21) dicte les actions de Dieppe-Maritime.

Plan Climat Énergie

Obligation réglementaire, issue du Grenelle de l'Environnement, le Plan Climat Énergie est élaboré à l'échelle du territoire et adopté début 2014. C'est une feuille de route pour les acteurs du territoire pour s'impliquer dans la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre. Plus de 80 actions y sont répertoriées.

Territoire à Énergie Positive

Le 16 juin 2015, Ségolène Royal signe avec Jean-Jacques Brument la convention Territoire à énergie positive. L'Agglo a notamment inscrit dans cet appel à projet national, la rénovation en Bâtiment Basse Consommation du Conservatoire Camille Saint-Saëns. L'Etat devrait participer à hauteur de 500 000 € sur ce chantier estimé à près de 2M d'euros.